

## Il y a 50 ans... l'Epiphanie

**Author :** Summorum Pontificum

**Categories :** [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date :** 9 janvier 2020

**Depuis plusieurs semaines, Yves Daoudal a lancé une série d'articles sur [les 50 ans de la nouvelle liturgie](#).** Il revient sur les bouleversements de la liturgie et du calendrier... nous vous invitons à prendre connaissance de ces brefs articles qui sont intéressants tant pour comprendre le bouleversement liturgique que d'un point de vue purement historique.

[Extrait de l'article sur l'Epiphanie](#)

Au début, les membres de la commission chargée de « restaurer » le calendrier liturgique jugèrent qu'il fallait donner la permission de célébrer la fête de l'Epiphanie (et non plus la solennité transférée) le dimanche suivant le 6 janvier si le 6 janvier n'est pas un dimanche. Il y eut une voix discordante, en faveur du dimanche avant le 6 janvier. Finalement il fut décidé que l'Epiphanie serait célébrée le « deuxième dimanche de la Nativité » là où le 6 janvier n'est pas férié.

La commission répondait ainsi à une question qui ne se posait pas, si l'on voulait, comme ils le disaient, « restaurer » la liturgie. Car l'Epiphanie est la plus ancienne fête de la manifestation du Seigneur, antérieure même à Noël. Les experts faisaient semblant de s'inquiéter des gens qui n'allaient plus à la messe en semaine. Mais c'est pour cela qu'il y avait la solennité transférée au dimanche suivant...

C'est un exemple de cette hypocrisie qui est une des marques de fabrique de la réforme liturgique : l'Épiphanie restait le 6 janvier là où la fête est fériée, et elle était transférée au « deuxième dimanche de la Nativité » là où le 6 janvier n'est pas férié. Comme c'est le cas dans la plupart des pays, l'Épiphanie est, de fait, transférée au « deuxième dimanche de la Nativité », ce qui est une double rupture de la tradition. Pour la première fois dans l'histoire de l'Église le 6 janvier n'est plus la date de l'Épiphanie, et pour la première fois une fête peut être transférée... au dimanche qui la précède. En outre disparaît le rapport entre les deux grandes Manifestations, l'Épiphanie, le 6 janvier, et la Transfiguration, le 6 août, sept mois plus tard.

NB : Un lecteur nous a interrogé sur le fait que sa paroisse avait célébrée l'Épiphanie le dimanche précédant la fête (en l'occurrence dimanche 5 janvier 2020)... il trouvera dans ses lignes une partie de la réponse.

Nous restons pour notre part convaincu de la nécessité de conserver la liturgie traditionnelle mais aussi le calendrier liturgique de 1962 (qui lui y attaché) sans s'arroger le droit de le modifier la guise du célébrant (qui est aussi ce que nous déplorons dans la nouvelle liturgie) !